

Concevoir, mettre en œuvre et piloter un projet agroforestier

RS7731 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210, 210n, 210r
Formacode(s)	21061, 12598
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2029

Certificateur(s)

PERMACULTURE AGRO-ECOLOGIE FORMATION · SIRET : 79970422600031

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le projet couvre toutes les étapes d'un cycle : diagnostic, conception, mise en œuvre, suivi-évaluation et transmission. Il porte sur l'agroforesterie, c'est-à-dire l'association d'arbres avec les cultures, les prairies ou l'élevage. Cela comprend plusieurs formes, comme les haies, l'agroforesterie intraparcélaire, le sylvopastoralisme, les vergers-maraîchers et la vitiforesterie.

Le dispositif s'adresse à des professionnels déjà engagés dans les secteurs agricoles, forestiers ou para-agricoles : agriculteurs/chefs d'exploitation, techniciens et

ouvriers qualifiés, conseillers/animateurs, ainsi que professionnels de bureaux d'études, collectivités et ONG.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réaliser un diagnostic global de la structure agricole en collectant des données et en mobilisant des outils d'analyse de terrain, en identifiant les enjeux principaux du projet, les objectifs du/des porteur(s) de projet et de(s) aménagement(s) agroforestier(s) ainsi que les potentialités et contraintes d'implantation d'aménagement, afin d'étudier la faisabilité d'un projet agroforestier et de concevoir un système adapté à la structure et à ses objectifs.

- Concevoir un système agroforestier adapté au contexte pédoclimatique, technique et réglementaire de la structure agricole, en définissant le(s) type(s) d'aménagement(s), la palette végétale et en élaborant

le(s) plan(s) de plantation, en rédigeant une fiche technique tenant compte du diagnostic réalisé, des ressources disponibles, des exigences réglementaires et des objectifs de valorisation, afin de répondre aux enjeux identifiés et d'assurer la durabilité écologique et économique du projet.

- Définir les moyens de mise en œuvre d'un système agroforestier, en tenant compte du cahier des charges établi (plan d'aménagement, plan de plantation, fiche technique et préconisations), en respectant le budget, le phasage, le calendrier et les règles et techniques de plantation, en mobilisant et coordonnant les outils, moyens et techniques nécessaires à la plantation, afin de garantir la bonne mise en œuvre, implantation et pérennité du système agroforestier conçu.

- Piloter un système agroforestier via son plan de gestion, en évaluant ses effets à l'aide d'indicateurs agronomiques, environnementaux et économiques, en définissant les pratiques d'entretien à court, moyen et long terme ainsi que les modalités de valorisation des produits de l'arbre le cas échéant, en collectant, analysant et interprétant les données issues du suivi, et en réalisant les ajustements nécessaires le cas échéant, afin d'optimiser la conduite du système et d'objectiver les résultats obtenus.

- Expliquer les fondements de l'agroforesterie, auprès de pairs ou de porteurs de projet, en définissant l'agroforesterie, en exposant les bénéfices de l'arbre pour un système de production, en citant des exemples de

systèmes (typologie) et de principes fondamentaux. en construisant un argumentaire étayé par des exemples concrets ou/et des illustrations pertinentes ou/et des retours d'expériences, en s'adaptant au profil, aux besoins et au niveau de connaissance des interlocuteurs, afin de favoriser la compréhension et l'appropriation des pratiques agroforestières.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le dispositif est ouvert uniquement aux professionnels des secteurs agricoles ou para-agricoles, quel que soit le statut de ces derniers (ex : Agriculteurs ou chefs d'exploitation, techniciens agricoles ou ouvriers qualifiés impliqués dans l'aménagement, la plantation ou la gestion de haies, d'alignements d'arbres ou de systèmes arborés mixtes, conseillers agricoles ou animateurs de structures de développement, consultants de bureaux d'études, de collectivités territoriales ou d'ONG environnementales).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé d'au moins 2 personnes :

- un représentant de l'organisme certificateur ;
- a minima un professionnel en activité, extérieur à l'organisme certificateur.

Les membres du jury n'ont pas de lien, ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont ils sont membres.

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2029
Date de dernière délivrance possible	30/03/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	21	—	—	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.permaterra.fr/catalogue-formations-permaterra>

<https://www.permaterra.fr/formation-agroforesterie-academie>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7731/>